

ASSISES DE L'EAU :

La Fédération Nationale de la Pêche en France souhaite que la politique de l'eau se relève !

Lors des Assises de l'eau présidées par le ministre d'Etat François de Rugy et la secrétaire d'Etat Emmanuelle Wargon, en présence du président du Comité national de l'eau (CNE) Jean Launay, de parlementaires, du climatologue Jean Jouzel, la Fédération Nationale de la pêche en France (FNPF), tout en saluant l'initiative, a souhaité :

- Avec d'autres acteurs de l'eau, qu'une thématique consacrée au financement soit rajoutée. Considérant les baisses significatives des moyens des Agences de l'eau par différents mécanismes (baisse des redevances, extensions des missions, prélèvements de l'Etat, restrictions des moyens humains) qui se sont traduits par une baisse importante de leurs programmes, les ressources affectées à cette politique indispensable doivent être renforcés et sanctuarisés.
- Par ailleurs, et forts de nombreux sujets d'actualité (fusion AFB/ONCFS, simplification du droit de l'environnement, hausse des conflits d'usages de l'eau et plus globalement une police de l'eau et des milieux aquatiques bridée), la FNPF suggère qu'un thème consacré à la place et au rôle de l'Etat soit rajouté en vue de le renforcer.

La FNPF salue les 3 idées fortes de ces Assises qui doivent constituer une ambition commune en faveur de l'eau et des écosystèmes : économiser, protéger, partager.

Elle salue également le thème intégrateur, à savoir le changement climatique et ses effets sur la ressource.

Cependant elle ne peut cautionner que ce thème traduise une démobilisation, sinon une remise en cause des ambitions de la politique de l'eau.

Le président de la FNPF, Claude Roustan, dénonce en particulier la tentative de remise en cause des échéances d'atteinte des objectifs de bon état de nos cours d'eau dans le cadre du projet de loi "surtransposition".

Accepter ce recul, c'est véritablement remettre en cause notre modèle avec ce qu'il implique pour tous.

Nous en appelons aux élus du groupe d'étude pêche des deux assemblées pour que cette remise en cause ne puisse prospérer dans l'intérêt de nos cours d'eau, de leurs écosystèmes, des différents usages et des soutiens dont bénéficient les différentes collectivités locales.

La Fédération Nationale de la Pêche en France et de la Protection des Milieux Aquatiques (FNPF) est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique. Elle a été créée par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 qui lui reconnaît le caractère d'établissement d'utilité publique. La FNPF a été reconnue Association Agréée de Protection de l'Environnement par arrêté ministériel du 7 février 2013.